

Néopolis

## La formation de Conducteur de travaux en construction bois reconnue par l'Etat

**Le titre de niveau II (niveau licence) de Conducteur de travaux en construction bois créé par Néopolis, vient d'être enregistré au Registre National des Certifications Professionnelles.**

Proposée en partenariat avec l'IUT 1 de l'Université Joseph Fourier de Grenoble, le cycle de formation de « conducteur de travaux en construction bois » était sanctionné par une licence professionnelle.

Dorénavant les stagiaires/étudiants en formation continue pourront bénéficier d'une double certification :

- Licence professionnelle
- Diplôme reconnu par l'Etat : Titre de conducteur de travaux spécialisé en construction bois.

Ouverte aux candidats titulaires d'un diplôme de niveau III (DUT, BTS ou 2<sup>e</sup> année de licence validée dans les secteurs charpente, génie civil) ou d'un diplôme dans le secteur de la construction et d'une expérience professionnelle de deux ans dans la construction bois, cette formation entre dans le cadre d'un contrat de professionnalisation, du plan de formation, du CIF, et du DIF. La formation se fait en alternance.

Les salariés qui peuvent justifier de trois ans d'expérience professionnelle au poste de conducteur de travaux pourront valider cette nouvelle certification dans le cadre de la VAE (Validation d'Acquis de l'Expérience) : dossier à demander à Néopolis.

La prochaine session débutera en novembre 2012.

**En savoir + : Cécile Pastore - 04 75 78 67 35 – c.pastore@drome.cci.fr**



**NEOPOLIS** est un organisme de formation créé en 2005 par la **Chambre de Commerce et d'Industrie de la Drôme**, dédié aux métiers du **développement durable** :

- La construction durable et la performance énergétique
- Le bois construction
- Le commerce durable

Néopolis participe régulièrement à de nombreux projets européens sur les thématiques liées à la performance énergétique, l'éco-construction, etc. Il a ainsi contribué à la création de référentiels innovants de formation et de certifications répondant aux enjeux du Grenelle de l'Environnement.

**En savoir + : [www.neopolis.fr](http://www.neopolis.fr)**